



COGEP AUDIT
LE MANS

167, Quai Ledru-Rollin
72000 LE MANS
tél : 02 43 40 76 00

www.cogep.fr

A.D.A.P.E.I. de la SARTHE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 19 rue de la Calandre
72021 LE MANS CEDEX 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

COGEP AUDIT
LE MANS

167, Quai Ledru-Rollin
72000 LE MANS
tél : 02 43 40 76 00

www.cogep.fr

A.D.A.P.E.I. de la SARTHE
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège Social : 19 rue de la Calandre
72021 LE MANS CEDEX 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **A.D.A.P.E.I. de la SARTHE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux actifs et aux provisions pour risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 14 Mai 2024
Pour le Cabinet COGEP AUDIT



Vincent COETMEUR
Commissaire aux Comptes

COGEP
AUDIT
Commissariat aux Comptes
167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS
Tel. : 02.43.40.76.00

ACTIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois			31/12/2022 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	6 166,80	-325,47	5 841,33	
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	315 102,43	-224 905,25	90 197,18	157 182,93
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	3 076 179,89	-878 390,59	2 197 789,30	2 187 583,28
Constructions	47 451 358,78	-28 885 639,94	18 565 718,84	18 873 978,58
Installations techniques matériel et outillage	12 794 103,59	-11 099 111,13	1 694 992,46	1 752 304,86
Autres immobilisations corporelles	14 435 268,56	-9 851 221,67	4 584 046,89	4 280 306,02
Immobilisations corporelles en cours	562 440,44		562 440,44	442 014,95
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	173 616,82		173 616,82	89 517,34
Prêts	304 131,82		304 131,82	275 119,65
Autres	430 991,30	-110 483,60	320 507,70	427 901,28
TOTAL I	79 549 360,43	-51 050 077,65	28 499 282,78	28 485 908,89
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	1 103 867,17		1 103 867,17	1 209 546,61
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	48 661,49		48 661,49	58 854,08
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	4 175 223,75	-201 634,27	3 973 589,48	3 400 664,59
Créances reçues par legs ou donations	150 000,00		150 000,00	150 000,00
Autres	2 078 485,63		2 078 485,63	1 693 582,13
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	6 893 728,05		6 893 728,05	2 775 007,37
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	16 228 525,04		16 228 525,04	23 913 158,51
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	243 946,38		243 946,38	190 707,00
TOTAL III	30 922 437,51	-201 634,27	30 720 803,24	33 391 520,29
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	110 471 797,94	-51 251 711,92	59 220 086,02	61 877 429,18

PASSIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois	31/12/2022 12 mois
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	617 386,27	617 386,27
Fonds propres complémentaires	869 609,29	869 609,29
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	24 614 578,99	26 376 055,10
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	9 189 851,87	11 299 624,29
Report à nouveau		
Report à nouveau	4 471 806,66	2 349 929,44
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 828 266,24	-297 343,09
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 258 012,11	360 401,11
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	29 315 369,10	30 573 381,21
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	1 902 356,31	2 029 946,61
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	2 520 540,33	2 544 155,93
	TOTAL I	33 738 265,74
		35 147 483,75
Fonds reportés et dédiés:		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds reportés liés aux legs et donation	939,36	
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	4 737 976,99	4 749 873,67
	TOTAL II	4 738 916,35
		4 749 873,67
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	TOTAL III	
Provisions		
Provisions pour risques	248 797,46	260 476,52
	TOTAL IV	248 797,46
		260 476,52
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associés)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 182 871,77	8 203 175,15
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses	4 416,42	4 429,41
Avances et acomptes sur commandes		
Avances et acomptes sur commandes	3 513,60	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 783 194,75	3 050 787,12
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	8 171 582,69	8 437 975,19
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	649 715,47	550 917,93
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	1 192 692,19	939 865,75
Instruments de trésorerie		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	506 119,58	532 444,69
	TOTAL V	20 494 106,47
		21 719 595,24
Ecarts de conversion Passif		
Ecarts de conversion Passif		
	TOTAL VI	
		COGEP
		AUDIT
TOTAL GENERAL	59 220 086,02	61 877 429,18

Compte de résultat

CONSO ADAPEI 72

	Arrêté au : Arrêté au 31/12/2023		Arrêté au 31/12/2022		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises	129 051,19	0,24	343 182,15	0,66	-214 130,96	-62,40
Production vendue (biens)	8 050 337,61	15,22	8 656 831,04	16,75	-606 493,43	-7,01
Production vendue (services)	4 607 112,53	8,71	4 230 962,16	8,19	376 150,37	8,89
Chiffre d'affaire	12 786 501,33	24,17	13 230 975,35	25,60	-444 474,02	-3,36
Production stockée	42 678,00	0,08	89 576,59	0,17	-46 898,59	-52,36
Production immobilisée			2 358,00	0,00	-2 358,00	-100,00
Subventions d'exploitation	1 154 186,19	2,18	579 685,07	1,12	574 501,12	99,11
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	287 362,78	0,54	502 051,31	0,97	-214 688,53	-42,76
Autres produits	10 334 960,13	19,53	9 890 134,76	19,14	444 825,37	4,50
Dotations et Produits de la Tarification	52 908 473,64	100,00	51 685 969,40	100,00	1 222 504,24	2,37
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	77 514 162,07	146,51	75 980 750,48	147,00	1 533 411,59	2,02
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	33 198,23	0,06	119 691,58	0,23	-86 493,35	-72,26
Variation de stocks	148 761,60	0,28	20 347,95	0,04	128 413,65	631,09
Achat de matières premières et autres	2 390 630,71	4,52	3 335 380,93	6,45	-944 750,22	-28,33
Autres achats et charges externes	19 927 593,26	37,66	17 999 685,07	34,83	1 927 908,19	10,71
Impôts, taxes et versements assimilés	3 704 375,69	7,00	3 568 988,05	6,91	135 387,64	3,79
Salaires et traitements	33 719 044,76	63,73	32 932 532,48	63,72	786 512,28	2,39
Charges sociales	15 746 418,24	29,76	15 024 029,66	29,07	722 388,58	4,81
Dotation	3 195 437,24	6,04	3 223 964,43	6,24	-28 527,19	-0,88
Autres charges	86 875,85	0,16	107 655,27	0,21	-20 779,42	-19,30
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	78 952 335,58	149,22	76 332 275,42	147,68	2 620 060,16	3,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 438 173,51	-2,72	-351 524,94	-0,68	-1 086 648,57	309,12
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV			-0,01	0,00	0,01	-100,00
OPÉRATION EN COMMUN			-0,01	0,00	0,01	-100,00
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	235,09	0,00	137,70	0,00	97,39	70,73
Autres intérêts et produits assimilés	299 506,53	0,57	131 446,10	0,25	168 060,43	127,86
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	299 741,62	0,57	131 583,80	0,25	168 157,82	127,80
Charges financières						
Charges financières	178 207,03	0,34	159 081,54	0,31	19 125,49	12,02
Autres charges financières	110 483,60	0,21			110 483,60	
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	288 690,63	0,55	159 081,54	0,31	129 609,09	81,47
RÉSULTATS FINANCIERS	11 050,99	0,02	-27 497,74	-0,05	38 548,73	-140,19
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-1 427 122,52	-2,70	-379 022,69	-0,73	-1 048 099,83	276,53
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	1 032,59	0,00	32 891,15	0,06	-31 858,56	-96,86
Sur opération en capital	249 849,52	0,47	243 304,18	0,47	6 545,34	2,69
Reprises/provisions et transfert de char	105 130,15	0,20	48 698,05	0,09	56 432,10	115,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	356 012,26	0,67	324 893,38	0,63	31 118,88	9,58
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	21 151,66	0,04	47 956,80	0,09	-26 805,14	-55,89
Sur opération en capital	78 480,20	0,15	10 326,90	0,02	68 153,30	659,96
Dotation aux amortissements et aux prov.	81 514,55	0,15	125 684,42	0,24	-44 169,87	-35,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	181 146,41	0,34	183 968,12	0,36	-2 821,71	-1,53
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	174 865,85	0,33	140 925,26	0,27	33 940,59	24,08
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices	42 142,00	0,08	19 624,00	0,04	22 518,00	114,75
TOTAL X	42 142,00	0,08	19 624,00	0,04	22 518,00	114,75
PRODUITS	78 169 915,95	147,75	76 437 227,66	147,89	1 732 688,29	2,27
CHARGES	79 464 314,62	150,19	76 694 949,09	148,39	2 769 365,53	3,61
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-1 294 398,67	-2,45	-257 721,43	-0,50	-1 036 677,24	402,25
Total XI						
Eng.à réaliser sur ressources affectés	1 342 129,44	2,54	924 946,04	1,79	417 183,40	45,10
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-1 378 516,00	-2,61	-1 543 068,58	-2,99	164 552,58	-10,66
TOTAL XI	-36 386,56	-0,07	-618 122,54	-1,20	581 735,98	-94,11
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 258 012,11	-2,38	360 401,11	0,70	-1 618 413,22	-449,06

Compte de résultat

CONSO ADAPEI 72

Arrêté au :	Arrêté au 31/12/2023	Arrêté au 31/12/2022	Variation
	Montant	Montant	Montant
	%	%	%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat						
CONTRIBUTIONS PRODUITS						
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
CONTRIBUTIONS CHARGES						

L'Adapei de la Sarthe, littéralement Association Départementale des Amis et Parents des Enfants Inadaptés, est une association qui réunit autour d'un projet : la reconnaissance et l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental. Elle apporte son soutien aux familles. Elle promeut l'intégration scolaire, professionnelle et sociale dans le respect des possibilités de chaque personne.

Pour mener à bien cette mission, l'Adapei assure la gestion de différents types d'établissements et veille à ce que leur offre de services soit la plus adaptée. L'Adapei est active sur le plan politique pour obtenir le soutien et l'engagement des financeurs. Elle agit sur la société civile pour la rendre plus inclusive et plus accessible aux personnes en situation de handicap, par sa présence dans les instances et organismes concernés. Au sein de sa propre gouvernance, elle applique ces mêmes règles de représentativité : le conseil d'administration est constitué de parents et d'amis, qui, partagent leurs expériences de parents, aidants ou accompagnants de personnes handicapées et contribuent ainsi à orienter les actions au service de ce public.

« Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils devraient être, et vous les aiderez ainsi à devenir ce qu'ils peuvent être » - Goethe

L'organisation de l'Adapei de la Sarthe :

L'Adapei de la Sarthe est une association fondée en 1955 par des parents d'enfants avec une déficience intellectuelle. Depuis les premiers services, portés par quelques bénévoles en 1955, l'Adapei de la Sarthe n'a eu de cesse de créer des solutions d'accompagnement au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles et de leurs proches.

Nous proposons des réponses adaptées pour des personnes en situation de handicap accompagnées par des professionnels, de la petite enfance à l'âge adulte, sur l'ensemble du territoire sarthois.

L'Adapei de la Sarthe, acteur reconnu du secteur médico-social et plus largement de l'Économie Sociale et Solidaire, agit quotidiennement sur les enjeux du secteur : inclusion, accessibilité universelle, citoyenneté, éducation, accès à la santé, professionnalisation, vieillissement...

L'Adapei de la Sarthe, association militante et gestionnaire d'établissements et services, est affiliée au mouvement Unapei, reconnu d'utilité publique, ainsi qu'à Nexem, syndicat employeur.

Les valeurs qui nous animent sont :

- Le respect de la personne dans son unicité et sa singularité.
- La solidarité envers les personnes et les familles.
- La triple expertise : de la personne, de sa famille et de ses proches, et des professionnels.
- L'inclusion.
- La bientraitance.
- L'éthique.

Plus classiquement, ces directions stratégiques sont accompagnées par la Direction Générale et les services du siège, dont les interventions portent principalement dans les domaines Administratif et Financier, Informatique, Ressources humaines, Qualité et gestion des risques, Communication, Projets...

I. PERIMETRE COMPTABLE ET FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2023

Cette année 2023 est marquée par la pertinence des difficultés de recrutement avec un recours à l'intérim qui demeure très important.

Le contexte géopolitique actuel a eu un impact également sur les capacités financières de l'association, puisque les fournisseurs comme l'association avons dû faire face à une explosion des prix sur les matières premières, sur l'énergie, malgré les mesures exceptionnelles prises par les autorités de tarification en matière de taux de reconduction.

L'Arrêté du 21 décembre 2022 concernant la revalorisation de la valeur du point, passant de 3.82€ à 3.93€ avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 n'a pas été pris en compte en 2022 et qu'à hauteur de 50% sur 2023.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 réformant le règlement CRC 99-01 et complété par le règlement N°2019-04 et suivants.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Lorsque la valeur d'inventaire des actifs est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées et comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux pratiqués suivent les règles généralement appliquées dans les établissements à caractère médico-social.

En ce qui concerne l'EABS 72 Le Bailleul, la durée d'amortissement des matériels et outillages qui avait été allongée en 2011 et portée de 8 à 15 ans pour tenir compte de la durée de vie spécifique de ces matériels a été maintenue et pérennisée.

2.2. Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

2.3. Provisions réglementées, & Provisions pour Risques et charges

Les provisions réglementées de 2 520 540.33 € figurant au bilan passif sont détaillées sur l'état détaillé du passif.

Fonds dédiés sur concours publics à l'investissement de 1 386 088.27€.

Les provisions pour litiges (93 887.77 € au 31/12/2023) enregistrent l'affectation des risques sur des dossiers contentieux en cours.

Les provisions pour risques (154 909.69€ au 31/12/2023) enregistrent les actions de prévention aux risques professionnelles au titre de 2023.

2.4. Principes comptables généraux

Les règles prévues en matière de définition, d'évaluation, de comptabilisation, de dépréciation et d'amortissement des actifs ont été modifiées par les règlements du Comité de la Règlementation Comptable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2005.

Cette méthode de comptabilisation et d'amortissement des éléments principaux des immobilisations est dénommée usuellement « méthode par composants ». Toutefois, les composants ne doivent être identifiés que s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et une valeur significative.

L'association a opté, dans le cadre de la mise aux normes, pour la méthode prospective.

Le règlement n°2004-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des actifs a supprimé le compte « charges à répartir sur plusieurs exercices ». Ainsi en application de l'article 321-18 du règlement n°99-03, les dépenses qui ne répondent pas aux conditions générales de comptabilisation des coûts initiaux d'acquisition ou des coûts de développement, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Ces dispositions sont intégrées dans le projet d'actualisation des instructions budgétaires et comptables M22 et M22 bis et applicables à compter du 1^{er} janvier 2007.

2.5. Les principes comptables dérogatoires sont les suivants :

1) La provision pour congés payés est neutralisée dans les résultats des budgets sociaux. Elle est comptabilisée dans le compte report à nouveau négatif, affectant les capitaux propres de l'association à hauteur de – 3 027 813€. La méthode de calcul des provisions pour congés payés, mise à jour en 2011 a été maintenue et pérennisée et tient compte à la fois :

- du nombre réel de jours acquis
- de la créance au titre des Aides au Poste générée en contrepartie de cette provision pour les personnels concernés dans les ESAT et les Entreprises Adaptées.

III. RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

Le résultat global des comptes consolidés de l'association s'élève à **-1 258 012.11 €** et se décompose de la manière suivante :

Résultat Comptable Global de l'association	2023
Résultat Comptable Global de la Gestion Propre	425 995,61 €
Résultat Comptable Global de la Gestion Contrôlée	- 1 684 007,72 €
Résultat Consolidé	-1 258 012,11 €

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. Etat des engagements financiers

Voir l'Annexe Créances et Dettes ainsi que le Tableau des Engagements de Crédit-bail.

4.2. Etat des sûretés consenties et des cautionnements reçus

Au 31/12/2023 l'état des **sûretés consenties** est le suivant :

Organisme Bénéficiaire	Nature de la sureté consentie	2023
Caisse Epargne	Nantissement de compte titres	150 000 €
Caisse Epargne	Nantissement de compte Bons de Caisse	135 000 €
Caisse Epargne	Nantissement de compte à Terme	406 500 €
Crédit Mutuel	Promesses Hypothèque	107 000 €
Crédit Mutuel	Hypothèque immobilière	441 500 €
	TOTAL :	1 240 000 €

Au 31/12/2023, l'état des **cautionnements donnés par des tiers** en garantie d'engagements souscrits par l'ADAPEI 72 est le suivant :

Caution donnée par	Bénéficiaire de la caution	2023
Conseil Général de la Sarthe	Caution donnée pour emprunt Caisse d'Epargne	137 520 €
Commune du mans	Caution donnée pour emprunt Caisse d'Epargne	137 520 €
Commune Montval sur Loir	Caution donnée pour emprunt Caisse d'Epargne	55 515 €
Commune la Flèche	Caution donnée pour emprunt Caisse d'Epargne	294 442 €
Conseil Général de la Sarthe	Caution donnée pour emprunt Crédit Mutuel	592 939 €
Conseil Général de la Sarthe	Caution donnée pour emprunt Crédit Mutuel	936 198 €
CEGC - BPCE	Caution donnée pour emprunt Caisse d'Epargne	1 157 968 €
	TOTAL :	3 312 103 €

4.3. Variation des fonds propres :

Type	Compte	Libellé	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Propre	1024000000	Apports sans droit de reprise	281 058,70			281 058,70
Propre	1068522000	Excéd.affectés à l'investissement : autres établissements	-	28 581,31		28 581,31
Propre	1068562000	Réserves de compensation déficits : autres établissements	224 133,09			224 133,09
Propre	1068800000	Réserves diverses Gestion Propre	15 076 430,81	348 296,31		15 424 727,12
Propre	1105000000	RAN activités Médico-soc. hors gestion contrôlée	8 576 246,27	14 365,09		8 590 611,36
Propre	1150100000	RAN en application du b) du 1° de l'art R. 314-234 du CASF	75 238,77			75 238,77
Propre	1150300000	RAN affecté au financement de mesures d'exploitation	227 703,78			227 703,78
Propre	1159020000	RAN activités soc.&médico soc ss gestion contrôlée SD	-41 007,74			-41 007,74
Propre	1159220000	Dépenses pour congés payés	-302 369,00	19 925,00		-282 444,00
Propre	1195000000	RAN activités soc. Médico-soc. hors gest* contrôlée,débiteur	-5 928 973,74		18 097,20	-5 947 070,94
Contrôlée	1021000000	Valeur du patrimoine intégré	617 386,27			617 386,27
Contrôlée	1024000000	Apports sans droit de reprise	588 550,59			588 550,59
Contrôlée	1068522000	Excéd.affectés à l'investissement : autres établissements	2 704 232,37	16 525,76		2 720 758,13
Contrôlée	1068552000	Excédents affectés couverture BFR : autres établissements	1 034 847,03			1 034 847,03
Contrôlée	1068562000	Réserves de compensation déficits : autres établissements	6 818 752,59		2 154 879,49	4 663 873,10
Contrôlée	1068572000	Réserves compensation ch.amortissement : autres établis.	517 659,21			517 659,21
Contrôlée	1150100000	RAN en application du b) du 1° de l'art R. 314-234 du CASF	4 509 724,17		394 950,67	4 114 773,50
Contrôlée	1150120000	Autres établissements relevant du l art L.312-1 du CASF	-	2 095 265,76		2 095 265,76
Contrôlée	1150210000	RAN ARS en applicat° du 1° l art R.314-51 CASF CRETONS	-	335 478,83		335 478,83
Contrôlée	1150300000	RAN affecté au financement de mesures d'exploitation	23 687,00			23 687,00
Contrôlée	1150310000	RAN ARS affecté au financ. de mesures d'exploit° Négo. CPOM	-	2 224 859,43		2 224 859,43
Contrôlée	1159020000	RAN activités soc.&médico soc ss gestion contrôlée SD	-1 943 106,75		2 019 185,02	-3 962 291,77
Contrôlée	1159220000	Dépenses pour congés payés	-2 609 585,00		135 784,00	-2 745 369,00
Contrôlée	1159280000	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	-237 628,32			-237 628,32
		TOTAL	30 212 980,10	5 083 297,49	4 722 896,38	30 573 381,21

4.4. Variation des fonds dédiés :

Le règlement comptable ANC 2018-06 nous amène à fournir une information relative à la situation et utilisation des fonds dédiés correspondant à des projets.

Variation des fonds Reportés liés à un Legs ou une Donation	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Cloture Exercice
Fonds Dédiés Inv. DUGAST MAS Héloïpe	1 491,67		552,31	939,36
Total des fonds Reportés liés à un Legs ou une Donation	1 491,67	0,00	552,31	939,36
Variation des fonds dédiés à l'investissement sur Concours Publics	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Cloture Exercice
Fonds Dédiés renouvellement immos ARS	1 256 497,60		41 453,88	1 215 043,72
Fonds Dédiés: CNR ARS Matériel de Communication	13 070,38		2 902,99	10 167,39
Fonds Dédiés: CNR ARS Outils AIPSS - Siège Social VRZ	56 007,00			56 007,00
Fonds Dédiés: FIR ARS Développer autonomie grace numérique M	38 321,00	51 357,00		89 678,00
Fonds Dédiés renouvellement immos CD	15 192,16			15 192,16
Total fonds dédiés à l'investissement sur Concours Publics	1 379 088,14	51 357,00	44 356,87	1 386 088,27
Variation des fonds dédiés à l'exploitation sur Concours Publics	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Cloture Exercice
Fonds dédiés: CNR ARS Formation Autisme	84 810,75	9 063,97	177,18	93 697,54
Fonds Dédiés: CNR ARS Actions auprès des Familles	3 000,00			3 000,00
Fonds Dédiés: CNR ARS Plateforme Cretons VRZ	296 327,40		67 068,32	229 259,08
Fonds Dédiés: CNR ARS Transformation UEAA MALECOT	41 728,38	66 000,00	106 758,26	970,12
Fonds Dédiés: CR ARS - INTERV. TRES PRECOSES TSA - TRIM.	213 979,40	100 000,00	104 155,62	209 823,78
Fonds Dédiés: CNR ARS - SESSAD DE COORDINATION - TRIM.	67 468,78	96 000,00	52 852,84	110 615,94
Fonds Dédiés: CR ARS ULIS TED Ext. 8 pl. SESSAD	115 320,16	160 000,00	138 715,04	136 605,12
Fonds Dédiés: CR ARS Equipe Mobile Appui Scolarisation	70 609,75	75 000,00	82 417,12	63 192,63
Fonds Dédiés: CNR ARS PCPE 3 ANS SESSAD	1 189 015,60	259 333,50	404 840,29	1 043 508,81
Fonds dédiés: CNR ARS 3ème Plan Autisme Supervision Pratique	96 833,37	17 700,00		114 533,37
Fonds Dédiés: CNR ARS Accomp. Parentalité 1000 premiers jour	26 810,60		23 518,10	3 292,50
Fonds Dédiés: CNR ARS ESMS Numérique	144 031,00		84 573,00	59 458,00
Fonds dédiés: CNR ARS VIOLENCE FEMME HANDICAP	0,00	1 000,00		1 000,00
Fonds dédiés: FIR ARS Répits pour PFRA 3500	0,00	19 529,24	8 303,01	11 226,23
Fonds dédiés: CNR ARS Insertion Pro PRITH	0,00	253 749,00		253 749,00
Fonds dédiés: CNR ARS ESAT Energie	0,00	18 651,76		18 651,76
Fonds dédiés ARS: QP 2023 Equipe Mobile ASE	0,00	14 046,00		14 046,00
Fonds dédiés: CR ARS 3e Plan Autisme Renforc. Personnel	181 831,29	111 092,00	111 297,64	181 625,65
Fonds dédiés: CNR ARS FIR ACC. RESTRUCT. HELIOPE	39 150,00		6 972,00	32 178,00
Fonds dédiés: CNR ARS Primes Covid	214 127,00			214 127,00
Fonds dédiés: CNR ARS Groupe I Soutien Inflation	179 412,04		4 922,90	174 489,14
Fonds dédiés ARS Cretons 2012/13 Financement APICS	329 156,52			329 156,52
Fonds Dédiés: PCPE 2021 Situation Critiques - Finan. Grpe 2	22 053,73	24 000,00	23 295,01	22 758,72
Fonds Dédiés: CNR ARS FIR SITUATIONS CPLEXE RDB/CEDRES/SESSA	8 414,36	67 304,00	73 738,30	1 980,06
Fonds Dédiés: CNR ARS Passerelle 2019 - QP ARS 2019	33 333,32		33 333,32	0,00
Total des des fonds dédiés à l'exploitation sur Concours Publics	3 357 413,45	1 292 469,47	1 326 937,95	3 322 944,97
Variation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Cloture Exercice
Fonds dédiés: Subvention DRAC Projet Cirques 3/11 et Eclairc	0,00	5 250,00	2 968,00	2 282,00
Fonds dédiés : Subvention DRAC parcours artistique /culturel	0,00	5 800,00	600,00	5 200,00
Total des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	-	11 050,00	3 568,00	7 482,00
Variation des fonds dédiés sur contributions finan. D'autres organismes	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Cloture Exercice
Fonds Dédiés: Financement MMA/GMF/JAR/LE MANS Théâtre Verdur	11 880,41		1 988,40	9 892,01
Fonds dédiés Créavenir (CCM) Projet Spectacle Passerelle	0,00	400,00		400,00
Fonds dédiés: Fondation Credit Agricole Projet Foret Comesti	0,00	1 500,00	447,27	1 052,73
Fonds dédiés ASSO ASBG GYM FITNESS Center Parc IME VDL	0,00	5 566,19		5 566,19
Total des fonds dédiés sur contributions finan. D'autres organismes	11 880,41	7 466,19	2 435,67	16 910,93
Variation des fonds dédiés liés à la générosité du Piblic	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Cloture Exercice
Fonds dédiés: Médiation Animale Don public Parc et Patio	0,00	600,00		600,00
Fonds dédiés: Dons transfert Classe de Neige Malécot	0,00	4 616,02	665,20	3 950,82
Total des fonds dédiés liés à la générosité du Piblic	-	5 216,02	665,20	4 550,82
Total des fonds dédiés 2023	4 749 873,67	1 367 558,68	1 378 516,00	4 738 916,35

V. INFORMATIONS SOCIALES

5.1. Rémunérations

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, le montant total des 3 rémunérations les plus élevées est de 285 182.05 €.

5.2. Les engagements sociaux sont les suivants (retour du DRH) :

Indemnité de retraite

La provision pour indemnité de retraite et avantages similaires évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires en fin de carrière (norme IAS 19) n'a pas été comptabilisée et figure dans les informations chiffrées de l'annexe (Code du Commerce art ; L 123-13 et PCG art. 335-1).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion BPO (Projected Benefit Obligation). Le PBO représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ en retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

Les critères retenus sont :

- Age de départ : 60-64 ans pour les non cadres et 60-64 ans pour les cadres
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux de charges sociales : différent suivant les catégories salariales
- Taux d'actualisation : 3.20 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3 %
- Turnover : différent suivant les catégories salariales

Compte tenu de ces éléments, l'engagement retraite au 31/12/2023 s'élève à **3 533 339.60 €**.

Les médailles du travail et primes assimilées

Les médailles du travail et primes assimilées n'ont pas été provisionnées dans les comptes annuels ; leur montant n'étant pas significatif.

L'effectif moyen de l'exercice 2023 se répartit comme suit :

EFFECTIF MOYEN 2023			
Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	40,66	64,01	104,67
Non Cadres	357,21	689,3	1046,51
Total	397,87	753,31	1 151,18

5.3. Prime d'intéressement

En application du décret 2007-874 du 14 mai 2007, il a été versé une Prime d'intéressement pour les travailleurs handicapés des ESAT.

Le montant total brut de cette prime s'établit à 50 852 €.

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés et comptabilisés durant l'exercice 2023 pour le contrôle légal des comptes et des services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle des comptes s'établit à 50 508 €.

6.2. Contributions volontaires en nature

Compte tenu du caractère non significatif des contributions volontaires en nature dans les comptes de l'Association, ces dernières n'ont pas été comptabilisées au 31/12/2023.

6.3. Incidence des Amendements Creton pour l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2023, la part du financement ARS affectée au financement des frais de séjour des usagers Creton avec une orientation MDA vers des établissements sous financement du Conseil Départemental représente 573 242.37 €. Ce montant a été comptabilisé en Produits d'exploitation.

6.4. Information sur les concours publics et subventions.

Compte	Libellé	ARS	CONSEIL DEPARTEMENTAL	AUTRES
7312100000	Dotation globale assurance maladie	33 854 744,15		
7332100000	Dotation globale CD72		15 252 664,00	
7332200000	Prix de journée hors CD 72		233 118,10	
7332300000	Tarif journalier hébergement temporaire		573 242,37	304 417,02
7342800000	Contributions de l'usager			1 732 437,63
7342820000	APL de l'usager			957 850,37
7484000000	Aide forfaitaire à l'apprentissage			282 307,02
7488800000	Autres subventions & participations			871 878,17

Faits significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice

Aucun autre fait majeur ou significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des présents comptes.

Rémunération de la Présidente

Aucune rémunération n'a été versée à la Présidente dans le cadre de son mandat pour l'année 2023.

Immobilisations

CONSO ADAPEI 72

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			6 166.80
Autres postes d' immobilisations incorporelles	306 406.49		8 695.94
Immobilisations incorporelles	306 406.49		14 862.74
Terrains	3 007 918.25		75 047.19
Constructions sur sol propre	33 842 273.15		750 796.37
Constructions sur sol d'autrui	392 471.81		6 045.60
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	12 214 972.74		286 252.70
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 358 635.29		617 729.28
Install générales, agenc. et aménag. divers	3 530 771.52		460 386.26
Matériel de transport	5 403 498.31		736 523.72
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 351 291.23		307 641.46
Emballage récupérables et divers	900.00		
Immobilisations corporelles en cours	442 014.95		962 053.62
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	75 544 747.25		4 202 476.20
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation			
Autres titres immobilisés	89 517.34		84 259.16
Prêts et autres immobilisations financières	703 020.93		37 322.03
Immobilisations financières	792 538.27		121 581.19
Total Général	76 643 692.01		4 338 920.13

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de			6 166.80	
Autres postes d' immobilisations incorporelles			315 102.43	
Immobilisations incorporelles			321 269.23	
Terrains		6 785.55	3 076 179.89	
Constructions sur sol propre		31 673.92	34 561 395.60	
Constructions sur sol d'autrui		2 101.92	396 415.49	
Install générales, agenc. et aménag. des constructions		7 677.75	12 493 547.6€	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		181 003.01	12 795 361.5€	
Install générales, agenc. et aménag. divers		31 005.76	3 960 152.02	
Matériel de transport		262 352.37	5 877 669.66	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		63 568.78	4 595 363.91	
Emballage récupérables et divers		75.00	825.00	
Immobilisations corporelles en cours		841 628.13	562 440.44	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 427 872.19	78 319 351.26	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation				
Autres titres immobilisés		159.68	173 616.82	
Prêts et autres immobilisations financières		5 219.84	735 123.12	
Immobilisations financières		5 379.52	908 739.94	
Total Général		1 433 251.71	79 549 360.43	

Amortissements

CONSO ADAPEI 72

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement		325.47		325.47
Autres postes d' immobilisations incorporelles	149 223.56	75 681.69		224 905.25
Immobilisations incorporelles	149 223.56	76 007.16		225 230.72
Terrains	820 334.97	58 055.62		878 390.59
Constructions sur sol propre	19 698 857.15	820 365.58	12 848.25	20 506 374.48
Construction sur sol d'autrui	322 834.76	7 000.33	2 101.92	327 733.17
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	7 554 047.21	499 664.66	2 179.58	8 051 532.29
Installations techniques, matériel et outillage	10 606 330.43	744 108.50	251 327.80	11 099 111.13
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	1 723 026.41	281 491.28		2 004 517.69
Matériel de transport	3 971 681.26	548 859.34	221 818.94	4 298 721.66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 310 729.38	290 870.19	54 378.10	3 547 221.47
Emballages récup et divers	717.99	117.86	75.00	760.85
Immobilisations corporelles	48 008 559.56	3 250 533.36	544 729.59	50 714 363.33
Total Général	48 157 783.12	3 326 540.52	544 729.59	50 939 594.05

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement	325.47				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	75 681.69				
Immobilisations incorporelles	76 007.16				
Terrains	58 055.62				
Constructions sur sol propre	820 365.58				
Construction sur sol d'autrui	7 000.33				
Const. Inst. générales, agencements, aménagement	499 664.66				
Installations techniques, matériel et outillage	744 108.50				
Autres Inst. générales, agencements, aménagement	281 491.28				
Matériel de transport	548 859.34				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	290 870.19				
Emballages récup et divers	117.86				
Immobilisations corporelles	3 250 533.36				
Total Général	3 326 540.52				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions

CONSO ADAPEI 72

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires	1 580 748.71	58 623.08	83 683.16	1 555 688.63
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	877 912.17	22 891.47	21 446.99	879 356.65
Provisions réserve de trésorerie	85 495.05			85 495.05
Provisions réglementées	2 544 155.93	81 514.55	105 130.15	2 520 540.33
Provisions pour litiges	119 405.10		25 517.33	93 887.77
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges	141 071.42	30 027.56	16 189.29	154 909.69
Provisions pour fonds dédiés RTT				
Provisions risques et charges	260 476.52	30 027.56	41 706.62	248 797.46
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours	404.16		404.16	
Provisions sur comptes clients	187 854.73	14 301.15	521.61	201 634.27
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation	188 258.89	14 301.15	925.77	201 634.27
Total Général	2 992 891.34	125 843.26	147 762.54	2 970 972.06
Dotations et reprises d'exploitation		44 328.71	42 632.39	
Dotations et reprises financières		110 483.60		
Dotations et reprises exceptionnelles		81 514.55	105 130.15	
Dépréciation des titres mis en équivalence				